

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Procurations : 2

Votants : 26

L'an deux mil vingt cinq

Le : **8 décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **2 décembre 2025**

OBJET : D2025-9-7

Participation financière à un
voyage scolaire

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANÇON J-P ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATTEL P ; VRIET L ;

Ont donné procuration : THOS F à GUERIN S ; VIEUILLE R à HELION P

Absente excusée : BERTHELONS

Secrétaire de séance : Laure VRIET

Le collège Norbert Casteret de Ruelle-sur-Touvre organise un voyage scolaire dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation. Ce séjour se déroulera du 2 au 5 février 2026 à Paris.

Compte-tenu que 8 élèves Briauds sont concernés par ce voyage pédagogique, le professeur sollicite une participation financière de la commune de Brie afin de diminuer le coût supporté par les familles.

Il est proposé de contribuer à hauteur de 10 € par jour et par enfant soit 40 € par séjour pour chaque famille. La somme sera versée à chaque famille à l'issue du voyage, sur certificat de participation fourni par le professeur.

Le coût total pour la commune s'élève à 320 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à la participation financière d'un montant de 40 € par enfant pour le séjour à Paris du 2 au 5 février 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 9 décembre 2025

Pour copie conforme :

En Mairie, le 9 décembre 2025

Le Maire,

Michel BUISSON